

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-17
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 avril 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 10 avril à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Etaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme

Était absent :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent pouvoir M. DORMOY Jérôme, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, Mme CALAS Alexandra pouvoir M. QUIGNON Samuel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur BOULIOL Jean-François est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	9	4	13	Le 01/04/2025

OBJET : Autorisation de signature devis EUROVIA pour l'accès exutoire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'intervenir sur le chemin de l'exutoire afin d'y faire des travaux pour faciliter l'accès. Elle précise que le montant sera imputé sur le budget assainissement de la commune.

Elle soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de la société EUROVIA Boulevard Henri Barbusse BP 10064 60777 THOUROTTE pour un montant de 22 665,09 € HT soit 27 198,11 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **13 voix pour** :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de la société EUROVIA pour un montant de 22 665,09 € HT soit 27 198,11 € TTC.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le 14 avril 2025
Le Maire, BAHU Martine

